

Covid-19 (France) : Le Conseil scientifique presse le gouvernement de prendre des mesures déterminantes

lundi 14 septembre 2020, par [HAROCHE Aurélie](#) (Date de rédaction antérieure : 10 septembre 2020).

Son président, le professeur Jean-François Delfraissy l'avait observé lui-même : une instance telle que le Conseil scientifique COVID-19 mis en place par le gouvernement aux premières heures de l'épidémie européenne n'a pas vocation à être pérenne et semblait devoir disparaître avec la fin de l'état d'urgence sanitaire. Pourtant, alors que beaucoup redoutent un nouvel impact majeur de l'épidémie sur l'offre de soins et que les indicateurs actuels confirment que la circulation du virus est de plus en plus active, le Conseil scientifique continue à prodiguer recommandations et avis.

Cette situation, en décalage avec le fonctionnement habituel de nos institutions, n'est pas sans susciter quelques crispations, d'autant plus lorsque Jean-François Delfraissy exhorte comme hier l'exécutif à prendre « un certain nombre de décisions difficiles ». Cette forme injonctive a été critiquée d'autant plus que les pistes du président du Conseil scientifique ne sont pas nécessairement toujours parfaitement définies. Amendant son discours, Jean-François Delfraissy insistait cependant ce matin sur RTL sur l'importance d'adopter des mesures pour éviter le plus possible des reconfinements locaux, alors que dans certains services de réanimation des tensions commencent à être évoquées, notamment dans les Bouches-du-Rhône.

L'isolement trop souvent relégué aux oubliettes

Ainsi, à travers son avis rendu public hier mais transmis dès le début du mois aux autorités, le Conseil scientifique insiste pour que l'un des piliers de la lutte contre l'épidémie, c'est-à-dire l'isolement des malades et des cas suspects soit mieux respecté. Aujourd'hui, le rôle et la nécessité de l'isolement semblent insuffisamment connus des Français, bien plus largement sensibilisés aux gestes d'hygiène et de distanciation et à l'importance du dépistage. « Les recommandations en matière d'isolement ont été peu relayées dans la communication grand public qui s'est focalisée en priorité sur l'usage des masques et le dépistage » constate avec justesse le Conseil scientifique. A ce défaut de communication, s'est ajouté un manque de stratégie, symbolisé par l'absence de « cahier des charges précis ni de budgets dédiés à l'échelle nationale » remarque l'avis. Ainsi, si les données statistiques précises font défaut, les observations du terrain convergent vers la même constatation de mesures d'isolement peu ou pas respectées. « Une enquête réalisée par la Direction Générale de la Santé auprès du réseau des ARS constate cependant une augmentation du refus de suivi sanitaire et du non-respect des mesures d'isolement et de quatorzaine par les cas et les personnes-contacts à risque. Parmi les raisons rapportées, plus particulièrement pour les personnes contacts, on note : la méconnaissance ou le refus du principe de l'isolement, en particulier chez les patients asymptomatiques, des pressions liées à l'emploi, le refus d'un dispositif contraignant, ou encore la crainte d'une ingérence des services de l'État dans la vie privée » indique le Conseil scientifique.

Se donner les moyens de convaincre que l'isolement est un devoir

Dès lors, des actions déterminantes devraient être mises en œuvre (toujours pour le Conseil) pour

que l'isolement redevienne un outil efficace. Il ne s'agit pas uniquement de raccourcir sa durée (ce qui favorisera l'adhésion) en la limitant à 7 jours [1], mais également d'une part de redoubler d'efforts de communication et de pédagogie afin de rappeler que l'isolement est un devoir et d'autre part de mettre en place les dispositifs contribuant à son respect, c'est-à-dire de garantir des « droits ». Le Conseil scientifique énumère ainsi les mesures qui selon lui s'imposent : prescriptions d'arrêts de travail permettant les procédures réglementaires, annulation du délai de carence, prime de compensation de pertes de revenus pour les professions indépendantes, certificats médicaux permettant aux mineurs de justifier leur absence de l'établissement scolaire (puisque l'auto-isolement suppose l'isolement de tous les membres du foyer) et des prescriptions permettant un service de prise en charge à domicile (courses, assistances sociales...). Le Conseil scientifique n'ignore pas l'effort important que représente pour l'état de telles mesures, mais les considère essentielles pour garantir le respect de l'auto-isolement. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de mettre en place un suivi rigoureux. Enfin, s'il écarte l'idée de mesures contraignantes généralisées, Jean-François Delfraissy note qu'elles pourraient être envisagées localement.

Telles sont les mesures difficiles que le président du Conseil attend très rapidement du gouvernement (notamment demain à l'issue du Conseil de défense), afin de pouvoir éviter le recours aux confinements locaux. « L'Italie va prendre le même type de décision la semaine prochaine et l'Allemagne y réfléchit. Revoir la stratégie d'isolement devient partout une nécessité » martèle Jean-François Delfraissy.

Permettre aux parents de garder leur enfant en cas de fermeture de classe
Déjà le gouvernement semble s'orienter sur la voie dessinée par le président du Conseil scientifique. Ainsi, alors que le nombre de classes qui a dû être fermées en raison de cas de coronavirus a nettement augmenté en une semaine, dépassant les 500 (avec une trentaine d'établissements clos également), le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal a indiqué ce matin que « les mesures d'indemnisation dérogatoires en vigueur avant l'été seront donc réactivées pour que les parents concernés puissent bénéficier d'un niveau de rémunération garanti ».

Vers des mesures plus strictes concernant les rassemblements ?

Parallèlement au déploiement de dispositifs destinés à favoriser l'isolement, quelles autres mesures pourraient être adoptées par le gouvernement ? Les pistes du président du Conseil scientifique sont sur ce point moins concrètes. Ce matin interviewé sur RTL, il a noté que les plus de 60 ans demeureraient les premières cibles de l'épidémie et a estimé qu'ils devraient « éviter certains rassemblements ». Cependant, comment traduire une telle préconisation de façon réglementaire, sans édicter des mesures qui pourraient être jugées discriminantes ou trop attentatoires aux libertés ? De la même manière, Jean-François Delfraissy a regretté que les jeunes de 20 à 40 ans se montrent trop laxistes en ce qui concerne les mesures de distanciation. « Il y a probablement un certain nombre de message à passer » a-t-il souligné. Là encore, comment le gouvernement pourrait tenir compte de cette préconisation ? Il n'est pas impossible que des décisions concernant les rassemblements soient prises, alors qu'il a déjà été annoncé que le dispositif prévu par la loi du 9 juillet permettant de limiter les rassemblements, les déplacements ou de fermer des établissements, qui devait expirer le 30 octobre, sera finalement prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

Et la grippe ?

Enfin, l'attente du président du Conseil scientifique porte sur la position du gouvernement concernant la vaccination contre la grippe. Nous l'avons déjà évoqué, les voix se multiplient pour que les recommandations soient cette année fortement renforcées, voire même transformées en obligation pour les professionnels de santé. La crise sanitaire conduira-t-elle à trancher en quelques jours ce qui a été l'objet de controverses non résolues pendant de très longues années ? Des

réponses précises seront apportées demain. Cependant, dès aujourd'hui en Corse, Emmanuel Macron a présenté la philosophie du gouvernement : « Le Conseil scientifique est dans son rôle : technique. Nous serons dans le nôtre, démocratique et politique au sens plein du terme ». « Nous devons nous adapter à l'évolution du virus, ralentir au maximum la circulation de celui-ci. Mais nous devons le faire en permettant de continuer à vivre : éduquer nos enfants, s'occuper des autres patients, traiter les autres pathologies, avoir une vie économique et sociale » a-t-il encore développé. Invitant à ne pas espérer ou redouter à l'issue du Conseil de défense « le grand soir », il a enfin signalé que les mesures pourraient être appliquées à l'échelon territorial.

Aurélie Haroche

P.-S.

- Journal International de Médecine (JIM). Publié le 10/09/2020 :
https://www.jim.fr/e-docs/le_conseil_scientifique_presse_le_gouvernement_de_prendre_des_mesures_determinantes__184363/document_actu_pro.phtml
-

Notes

[1] 7 jours après le début des symptômes pour les cas confirmés, sans attendre les résultats du test, 7 jours après un prélèvement positif pour les cas asymptomatiques, 7 jours après un contact avec un cas confirmé pour les personne-contacts suivi d'un test diagnostique réalisé au 7^e jour d'isolement, isolement qui sera poursuivi si le résultat du test est positif.